

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le vendredi 26 juin 2020 à 10 heures, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS SUR PLACE :** mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe.

**SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE :** mesdames et messieurs, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 10 heures.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 22 juin 2020, tel que rédigé.

## **4. POINTS DE DÉCISION**

### Service des ressources matérielles

#### **4.1 Autorisation de dépassement de coûts / Projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Polybel (projet 9283-106)**

Monsieur Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Le 2 juillet 2003, le Conseil des commissaires autorisait, par la résolution numéro C-016-07-03, la signature d'un Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement de deux terrains de football à l'école secondaire Polybel et la cession par bail emphytéotique d'une parcelle de terrain pour une durée de 25 ans, entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Beloeil.

Ce protocole d'entente a été signé en 2005 et les terrains de football ont été aménagés.

Le 27 août 2019, le Conseil des commissaires autorisait le directeur général à signer un addenda au protocole d'entente, afin d'assurer la réfection des terrains de football (résolution numéro C-004-08-19).

Dans le cadre des différentes mesures de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien, le projet « réfection terrain synthétique & piste d'athlétisme – école secondaire Polybel (9283-106) » a été approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Or, dans le cadre de ces travaux, qui sont exécutés par la Ville de Beloeil pour le Centre de services scolaire des Patriotes, des conditions de chantier font en sorte qu'une autorisation de dépassement de coûts est requise, en raison de coûts additionnels pour assurer une fondation granulaire de 300 millimètres.

Une demande de dépense supplémentaire de 48 147,46 \$ (19,76 %) au contrat initial de 243 639 \$ a été présentée pour approbation.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-059-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'autoriser la demande de dépassement supplémentaire de 48 147,46 \$ (19,76 %) pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Polybel (projet 9283-106);

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

#### **4.2 Octroi de contrat pour l'approvisionnement en cahiers d'exercices du primaire et du secondaire pour les établissements scolaires du Centre de services scolaire des Patriotes (appel d'offres 2020-019)**

Monsieur Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 21 mai au 18 juin 2020, pour l'approvisionnement en cahiers d'exercices du primaire et du secondaire pour les établissements scolaires du Centre de services scolaire des Patriotes, en cinq lots distincts (appel d'offres 2020-019).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par l'acheteuse du Centre de services scolaire des Patriotes, madame Johanne Lamontagne.

*La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-060-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour l'approvisionnement en cahiers d'exercices du primaire et du secondaire pour les établissements scolaires du Centre de services scolaire des Patriotes (appel d'offres 2020-019) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mégaburo inc., pour les cinq lots, pour un montant total de 1 273 770,59 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

Service des ressources informatiques

#### **4.3 Achats d'ordinateurs portables usagés pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire**

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après « MEES ») a fait le lancement du Plan d'action numérique, le 30 mai 2018, pour répondre à l'objectif 2.1, intitulé « Intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois ».

Le MEES, dans le cadre de la règle d'investissement 50760, « Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires », a mandaté l'organisme Collecto, Services regroupés en éducation (ci-après « Collecto », pour la mise en place de plusieurs regroupements d'achats pour différents produits.

L'adhésion au regroupement d'achats avec l'organisme Collecto pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés a été adoptée le 5 février 2019 par la résolution numéro E-048-02-19.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, de l'intérêt des élèves et de l'obligation de leur fournir les meilleurs services selon l'évolution de la situation, le MEES autorise exceptionnellement en 2020-2021, le transfert des montants entre les mesures et les sous-mesures 50750, 50761, 50762, 50763, 50765, 50767, 50770 et 50793.

En prévision des besoins pour la rentrée scolaire 2020-2021, le Service des ressources informatiques (SRI) souhaite procéder à l'acquisition de 4 000 ordinateurs portables usagés pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, pour un montant de 1 794 960\$

Un budget de 1 950 000 \$ a été identifié à partir des mesures suivantes :

- » 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires
- » 50770 – Progiciels de gestion intégrés
- » 50793 – Infrastructure de télécommunication

Les membres du Comité de répartition des ressources seront avisés de cet achat et se pencheront sur l'utilisation des diverses mesures, lors d'une prochaine rencontre.

Ce budget doit être utilisé dans le cadre d'acquisitions auprès des fournisseurs choisis, à la suite d'un appel d'offres, par l'organisme Collecto, mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* prévoit que le Centre de services scolaire des Patriotes adhère pleinement au principe des achats regroupés tel celui offert par l'organisme Collecto.

Le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des centres de services scolaires.

Le *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* se veut un reflet de la culture de l'organisation axée sur la reconnaissance de l'autonomie de gestion.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-061-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

De mandater le directeur du Service des ressources informatiques afin qu'il procède à l'achat de 4 000 ordinateurs portables usagés pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, pour un montant de 1 794 960 \$;

D'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

## **5. POINTS D'INFORMATION**

Néant

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 10 h 30, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

---

Directeur général

---

Secrétaire générale

CH/lc